

# Note d'informations aux concurrents

## 30<sup>ème</sup> course des Neutrons

### Samedi 30 mars 2019

#### 1 – Lieu, date et nature de la compétition

Rassemblement, départ et arrivée des courses de la salle « jeux de raquettes », rue Renelle à St Maurice l'Exil.

#### Les parcours :

Chaque concurrent doit prendre connaissance de l'itinéraire avant de s'engager dans une course. (consulter les plans affichés).

- Un circuit de 1,92km, balisé en rose fluorescent pour les 3 heures de St Maurice l'Exil (3 h de SME) et les 2 courses jeunes.
  
- Un circuit de 7 km pour 2 courses :
  - 7 km = 1 boucle balisée jaune fluorescent.
  - 14 km = 2 boucles.

Les concurrents se déplacent à gauche sur le parcours. Les véhicules circulent à droite dans le sens de la course. Les coureurs ne peuvent emprunter plus de la moitié de la chaussée.

- Un circuit de 1,92km pour les jeunes à partir de 12 ans, balisé rose fluorescent.
- Un circuit de 1,92km x 2 = 3,84km pour les jeunes à partir de 14 ans.
  
- Un circuit de 400m pour les trois courses enfants prévues sur site :
  - 0.4 km pour les enfants de 6 ans et moins.
  - 0,8 km pour les enfants de 7, 8 et 9 ans.
  - 1,2 km réservé aux enfants à partir de 10 ans (poussins).

Selon la distance les enfants feront 1, 2 ou 3 tours de circuit.

La circulation est interdite sur les parcours, mais les riverains sont autorisés ponctuellement à circuler en fonction du passage des coureurs dans le sens de la course. (cf. arrêté municipal)

#### Une nouvelle épreuve : « les 3 heures de SME », de 10h30 à 13h30

« Les 3 heures de SME » est une nouvelle épreuve pour laquelle les concurrents doivent établir la plus longue distance en 3 heures de temps.

Il est possible de courir seul ou en équipe de 2 à 6 athlètes.

L'épreuve est ouverte à tous, licencié(es) ou non licencié(es) à partir de la catégorie cadets (nés en 2003 ou avant) pour les courses en équipes (à partir de 3 personnes) et de la

catégorie juniors (nés en 2001 ou avant) pour les courses à 2. La course en équipe prévoit un maximum de 6 athlètes où chacun prend le relais dans un ordre prévu initialement. Les dossards sont numérotés de 1 à 6 et doivent être portés dans l'ordre des relais.

## **2- l'organisateur, les assurances**

### **→ L'organisateur**

Mairie St Maurice l'Exil

Service Municipal des sports

31 rue de la Commune BP 10444

38554 SAINT MAURICE L'EXIL cedex

04 74 86 23 61

Site Internet : [www.ville-st-maurice-exil.fr](http://www.ville-st-maurice-exil.fr)

Messagerie électronique : [mairie@ville-st-maurice-exil.fr](mailto:mairie@ville-st-maurice-exil.fr)

Responsable sur site : Annick ALONSO 06 31 17 76 03

Service des sports : [annick.alonso@ville-st-maurice-exil.fr](mailto:annick.alonso@ville-st-maurice-exil.fr)

Partenaire : centrale nucléaire St Alban/St Maurice

### **→ Les assurances :**

**L'organisateur a souscrit une assurance « responsabilité civile ».**

**Il convient aux participants de vérifier auprès de leur fédération ou de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de la participation à ce type d'épreuve.**

**Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir les participants, notamment en cas de chute ou de vol.**

**Il incombe à chacun de se garantir en cas de dommages corporels et tous autres dommages matériels.**

**En aucun cas l'organisateur ne peut être tenu responsable pour la surveillance des biens ou des objets en cas de perte ou de vol.**

### 3 – Conditions de participation

#### Les Catégories d'âge 2019

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1979 et avant
Seniors	SE	1980 à 1996
Espoirs	ES	1997 à 1999
Juniors	JU	2000 et 2001
Cadets	CA	2002 et 2003
Minimes	MI	2004 et 2005
Benjamins	BE	2006 et 2007
Poussins	PO	2008 et 2009
École d'Athlétisme	EA	2010 à 2012
Baby Athlé	BB	2013 et après

#### Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M1	1979 – 1970
	M2	1969 – 1960
	M3	1959 – 1950
	M4	1949 - 1940
	M5	1939 et avant

#### → Distances maximales en fonction de l'âge :

Seniors	Distance illimitée
Espoirs	Distance illimitée
Juniors	à partir de 18 ans → maxi 25 km
Cadets	à partir de 16 ans → maxi 15 km
Minimes	à partir de 14 ans → maxi 5 km
Benjamins	à partir de 12 ans → maxi 3 km
Poussins	à partir de 10 ans → - de 2 km
Ecole d'athlétisme	moins de 10 ans → - de 1 km

→ **Certificat médical**

Conformément à l'article de la loi 231-2-11 du code du sport, la participation aux épreuves de la course des Neutrons est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA en cours de validité.
- « Pass' J'aime courir » validé et complété par le médecin.
- Soit d'une licence sportive, en cours de validité, délivrée par une fédération agréée où apparaît la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition (FSGT, FSASPTT, UFOLEP...).
- Soit d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition, de la course à pied en compétition ou du sport en compétition datant de moins de 1 an.
- Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas d'insuffisance physique.

Pour tous les mineurs une autorisation parentale est obligatoire.

Aucun dossard ne sera remis si ces conditions ne sont pas remplies. Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Inscriptions closes ½ heure avant le début de chaque course.

→ **Droits d'inscription/Récompenses :**

<b>Votre course</b>	<b>Distances</b>	<b>Départs</b>	<b>Âges A partir de</b>	<b>Tarifs</b>
Seul	3h de SME	10h30	20 ans	6€
En équipe, De 2 à 6 pers	3h de SME	10h30	16 ans	6€/pers
<b>X</b>	1,9km	13h45	12 ans	4€
<b>X</b>	3,8km	13h45	14 ans	4€
<b>X</b>	1 200m	15h	10 ans	Gratuit
<b>X</b>	800m	15h05	8 ans	Gratuit
<b>X</b>	400m	15h10	6 ans	Gratuit
<b>X</b>	400m	15h10	En poussettes	Gratuit
<b>X</b>	7km	15h30	16 ans	6€
<b>X</b>	14km	15h30	16 ans	10€

1€ de moins pour toute inscription réceptionnée avant le 27 mars 2019.

Une récompense est remise à tous les participants à l'arrivée.

Les récompenses seront offertes par la mairie de St Maurice l'Exil à l'arrivée des courses et au podium.

Aucune récompense ne sera remise à une autre personne que le vainqueur.

Un pot d'honneur sera offert à tous les partenaires par la municipalité de St Maurice l'Exil à 17 h 30.

→ Postes de ravitaillement

Sur la boucle de 7 km, 2 ravitaillements sont installés : au 3,5 km et à l'arrivée.

→ Dossards

L'athlète doit porter visiblement et pendant la totalité de la course le dossard fourni par l'organisation.

Afin d'aider les organisateurs, à l'arrivée il devra le dégrafer et le rendre.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne, rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Tout dossard acquis en infraction avec le présent règlement ne permettra pas le classement du participant.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

→ Chronométrage :

Il est assuré par un système de puce attachée à la chaussure. La puce ou système équivalent sera récupéré par l'organisation à l'arrivée de la course.

→ Sécurité

La sécurité routière est assurée par l'organisateur avec le soutien de la police municipale et de la gendarmerie.

La circulation est interdite sur les parcours mais les riverains sont autorisés ponctuellement à circuler en fonction du passage des coureurs dans le sens de la course. (cf. arrêté municipal)

15 signaleurs (cibistes) équipés d'une assistance radio sont disséminés aux points stratégiques du parcours, c'est-à-dire aux croisements et changement de direction, pour protéger les coureurs ; ils sont en liaison avec les secouristes et le médecin urgentiste.

Un médecin urgentiste, Mr Jérôme JAMES est présent sur le lieu du départ/arrivée.

Quad18organisation, association de secouristes, assure les postes de secours à l'arrivée, sur les parcours et encadre les concurrents sur les parcours.

Les parcours sont repérables grâce à un traçage au sol de couleurs différentes et de la rubalise.

Les petits parcours sont signalés par des cônes, des barrières et de la rubalise.

Tout concurrent est tenu d'assister, en cas d'accident, un autre concurrent dans l'attente des secours.

**Vestiaires et douches sont disponibles salle omnisports.**

→ Cession du droit à l'image

Du fait de leur participation, les concurrents autorisent l'organisateur ainsi que leurs ayants droits, partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tous les supports promotionnels et publicitaires de la course des Neutrons.

→ Modification, neutralisation ou annulation

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

→ Résultats

Affichés sur place, et consultables sur le site internet de la ville de St-Maurice-l'Exil ([mairie@ville-st-maurice-exil.fr](mailto:mairie@ville-st-maurice-exil.fr))

**La participation aux Neutrons implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte les clauses. Les concurrents devront respecter le règlement de l'épreuve.**

**Les organisateurs vous souhaitent de bonnes courses**